



BONGRAIN SA

Lettre du Président

Viroflay, le 24 juin 2009

Le monde a connu une grave crise financière en 2008 qui affecte profondément nos sociétés. Les équilibres économiques et sociaux sont ébranlés et les entreprises sont fragilisées. Plus que jamais les fondamentaux défendus par le Pacte Mondial constituent des points d'ancrage et des signaux forts permettant de traverser des périodes aussi tourmentées.

Dans ce contexte difficile, Bongrain SA a poursuivi avec détermination sa démarche de progrès.

En 2008, au-delà des engagements quotidiens pour réduire l'empreinte environnementale de ses activités, le Groupe a déployé de nombreuses actions pour préparer l'avenir et former les acteurs responsables de demain. Programmes de formation, renforcement des compétences, conditions de travail, partenariats avec les écoles, Bongrain SA s'est attaché à agir pour le développement de ses collaborateurs.

Dans le même temps, Bongrain SA a continué à œuvrer pour la promotion des droits de l'homme, pour le respect du droit du travail et de l'environnement, et pour la lutte contre la corruption.

Dans la continuité des années précédentes, Bongrain SA renouvelle son adhésion au Global Compact et réaffirme son engagement à respecter ses principes.

Vous trouverez, dans notre rapport annuel et sur le site [bongrain.com](http://www.bongrain.com), le détail de nos actions de progrès les plus récentes.

Alex BONGRAIN
Président

Description des actions mises en œuvre pour répondre aux principes du Global Compact

Principes	Description des actions	Résultats
Principe 1 : les entreprises doivent promouvoir et respecter les droits de l'homme reconnus sur le plan international	Rapport annuel : pages 10 & 11 « Valeurs & Engagements » Rapport développement durable : pages 30 à 46	Rapport annuel : page 55
Principe 2 : les entreprises ne doivent pas se faire complices de violations des droits fondamentaux	Rapport annuel : page 8 « Le gouvernement d'entreprise »	Rapport annuel : page 58 Site internet rubrique « politique RH – les engagements du Groupe »
Principe 3 : les entreprises devraient respecter l'exercice de la liberté d'association et reconnaître le droit à la négociation collective	Rapport annuel : pages 10 & 11 « Valeurs & Engagements » Rapport développement durable : pages 30 à 46	Rapport annuel : page 59 Site internet rubrique « politique RH – les engagements du Groupe » (Les finalités)
Principe 4 : élimination de toutes les formes de travail forcé et obligatoire	Rapport annuel : pages 10 & 11 « Valeurs & Engagements » Rapport développement durable : pages 30 à 46	Rapport annuel : page 58 Site internet rubrique « politique RH – les engagements du Groupe » (Les finalités)
Principe 5 : abolition effective du travail des enfants	Rapport annuel : pages 10 & 11 « Valeurs & Engagements » Rapport développement durable : pages 30 à 46	Rapport annuel : page 58 Site internet rubrique « politique RH – les engagements du Groupe » (Les finalités)
Principe 6 : élimination de la discrimination en matière d'emploi et d'exercice d'une profession	Rapport annuel : pages 10 & 11 « Valeurs & Engagements » Rapport développement durable : pages 30 à 46	Rapport annuel : pages 38- 39 & 57 Site internet rubrique « politique RH – les engagements du Groupe » (Les finalités)

Principes	Description des actions	Résultats
Principe 7 : promouvoir une approche prudente des grands problèmes touchant l'environnement	Rapport annuel : pages 10 & 11 « Valeurs & Engagements » Rapport développement durable : pages 30 à 46	Rapport annuel : pages 46 – 51 & 53 Site internet rubrique « développement durable - Environnement »
Principe 8 : prendre des initiatives en faveur des pratiques environnementales plus responsables	Rapport annuel : pages 10 & 11 « Valeurs & Engagements » Rapport développement durable : pages 30 à 46	Rapport annuel pages 44 & 52 Site internet rubrique « développement durable - Environnement »
Principe 9 : encourager la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement	Rapport annuel : pages 10 & 11 « Valeurs & Engagements » Rapport développement durable : pages 30 à 46	Rapport annuel : pages 45 & 51 Site internet rubrique « développement durable - Environnement »
Principe 10 : les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et de pot-de-vin	Rapport annuel : pages 10 & 11 « Valeurs & Engagements » Rapport développement durable : pages 30 à 46	Rapport annuel : page 60
Tous les documents cités sont disponibles sur le site internet à l'adresse : http://www.bongrain.com/fr/finance/communiqués--rapports/rapports-annuels/rapports-annuels.html		



BONGRAIN SA

Letter from the CEO

Viroflay, July 23, 2009

In 2008, the world has experienced a grave financial crisis that has profoundly affected our communities. Economic and social equilibriums have been placed in peril and businesses have been rendered fragile. More than ever, the fundamental values underpinning the Global Compact may be perceived as points of anchorage and beacons providing assistance in traversing such troubled times.

In this difficult context, Bongrain SA has steadfastly pursued its strategy for progress.

In 2008, above and beyond its daily commitment to minimizing the environmental impact of its activities, the Group has deployed numerous initiatives designed to prepare the future and train tomorrow's managers. Bongrain SA's active concern for its employees' continuing development has taken the form of training programs, reinforcement of competencies, improvement of working conditions and partnerships with schools.

Bongrain SA has equally continued to promote human rights, compliance with labor and environmental law and the fight against corruption.

As in previous years, Bongrain SA hereby renews its support of the Global Compact and reaffirms its commitment to comply with its guiding principles.

Our annual report and the www.bongrain.com website provide details of our most recent progress plans.

Description of actions implemented to meet the Global Compact principles

Principle	Action	Results
Principle 1: Businesses should support and respect the protection of internationally proclaimed human rights	Annual report : pages 10 & 11 « Values & Commitments » Sustainable development report : pages 30 to 46	Annual report : page 55
Principle 2: Business should make sure that they are not complicit in human rights abuses	Annual report : page 8 « Corporate Governance »	Annual report : page 58 Please refer to the internet website « Human Resources Policy – The Group’s Commitments »
Principle 3: Businesses should uphold the freedom of association and the effective recognition of the right to collective bargaining	Annual report : pages 10 & 11 «Values & Commitments » Sustainable development report : pages 30 to 46	Annual report : page 59 Please refer to the internet website « Human Resources Policy – The Group’s Commitments » (Aims)
Principle 4: the elimination of all forms of forced and compulsory labour	Annual report : pages 10 & 11 «Values & Commitments » Sustainable development report : pages 30 to 46	Annual report : page 58 Please refer to the internet website « Human Resources Policy – The Group’s Commitments » (Aims)
Principle 5: the effective abolition of child labour	Annual report : pages 10 & 11 «Values & Commitments » Sustainable development report : pages 30 to 46	Annual report : page 58 Please refer to the internet website « Human Resources Policy – The Group’s Commitments » (Aims)
Principle 6: the elimination of discrimination in respect of employment	Annual report : pages 10 & 11 «Values & Commitments »	Annual report : pages 38- 39 & 57

Principle	Action	Results
and occupation	Sustainable development report : pages 30 to 46	Please refer to the internet website « Human Resources Policy – The Group’s Commitments » (Aims)
Principle 7: support a precautionary approach to environmental challenges	Annual report : pages 10 & 11 « Valeurs & Engagements » Sustainable development report : pages 30 to 46	Annual report : pages 46 – 51 & 53 Please refer to the internet website « Sustainable Development - Environment »
Principle 8: undertake initiatives to promote greater environmental responsibility	Annual report : pages 10 & 11 « Valeurs & Engagements » Sustainable development report : pages 30 to 46	Annual report : pages 44 & 52 Please refer to the internet website « Sustainable Development - Environment »
Principle 9: encourage the development and diffusion of environmentally friendly technologies	Annual report : pages 10 & 11 « Valeurs & Engagements » Sustainable development report : pages 30 to 46	Annual report : pages 45 & 51 Please refer to the internet website « Sustainable Development - Environment »
Principle 10: Businesses should work against corruption in all its forms, including extortion and bribery.	Annual report : pages 10 & 11 « Valeurs & Engagements » Sustainable development report : pages 30 to 46	Annual report : page 60
<p>All the quoted documents are available on the website at the address http://www.bongrain.com/fr/finance/communiqués--rapports/rapports-annuels/rapports-annuels.html</p>		